

3 M€ de travaux vont être réalisés au sein du groupe scolaire Chennevières dans le cadre du nouveau contrat de performance énergétique.



Un Rapport d'orientations budgétaires ambitieux ET SANS AUGMENTATION D'IMPÔT

— **Le Rapport d'orientations budgétaires présenté au Conseil municipal du 17 décembre dernier profite de bons résultats pour préparer le futur.** Maintenir un service public de qualité sans augmenter la pression fiscale, sécuriser la charge de la dette par une sortie anticipée des emprunts toxiques et intensifier la transformation positive de la ville par des investissements importants, tels seront les axes de travail pour 2019.

Le Rapport d'orientations budgétaires, présenté en Conseil municipal le 17 décembre dernier, confirme l'amélioration de la situation financière de la Ville. Pour la deuxième année consécutive, les ratios financiers se stabilisent à un niveau satisfaisant, témoignant ainsi du redressement des comptes de la collectivité. L'évolution des Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) devrait être de $-1,9\%$ sur l'exercice 2018, un chiffre en accord avec les recommandations de l'État qui préconise, dans le cadre du redressement des finances publiques, de ne pas dépasser un augmentation maximum de $+1,2\%$ par an. La capacité d'autofinancement nette (CAF nette)*, qui permet notamment de financer les investissements futurs, devrait s'établir aux alentours de 1 M€ en 2019. Le ratio de désendettement qui était de 31 ans en 2014 devrait se stabiliser autour de 11,5 ans en 2019 et pour les années à venir. « *Les efforts entrepris depuis quatre ans pour assainir les finances de la Ville portent aujourd'hui leurs fruits, se réjouit le Maire, Laurent Brosse. Mais il faut maintenir le cap et s'améliorer encore.* » Il convient de souligner en effet que ces résultats sont la conséquence des efforts de gestion de la masse salariale engagés par la Municipalité depuis 2014.

TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX DÉFINIS

Des bonnes nouvelles qui ont permis de concevoir un Rapport d'orientations budgétaires 2019 ambitieux et qui poursuivra trois objectifs. Le premier visera à maintenir un service de qualité pour l'ensemble des Conflanais sans augmenter la pression fiscale : « *Cela se fera en poursuivant la recherche de marges de manœuvre financières par la maîtrise de la masse salariale, la renégociation des contrats et l'optimisation des recettes* », poursuit Laurent Brosse. Le deuxième aura pour but d'intensifier la transformation positive de la ville par des investissements structurants et de qualité. Le Rapport d'orientations budgétaires dévoile ainsi un Plan pluriannuel des investissements (PPI) riche en projets.

40 M€ INVESTIS SUR LA PÉRIODE 2018/2022

Plus de 40 M€ vont en effet être investis sur la période 2018/2022 avec d'une part l'avancement de l'ensemble des projets de *Conflans Demain*, et d'autre part un vaste programme de rénovation des structures communales, dont les écoles. Dans le détail, ce sont 3 M€ de travaux qui vont être réalisés au sein du groupe scolaire Chennevières (contrat de performance énergétique), 1,6 M€ au groupe scolaire Côtes-Reverses, près de 1 M€ à l'accueil de loisirs Grandes-Terres... « *Tous ces projets s'inscrivent dans une démarche de développement durable, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les architectes pour que ces structures soient à la pointe dans ce domaine*, enchaîne Laurent Brosse. Ces investissements sont essentiels aussi parce qu'ils vont nous permettre de réaliser d'importantes économies à terme, notamment sur le chauffage. »



Le parc du Prieuré.

Les principaux nouveaux investissements en 2019

- Groupe scolaire Côtes-Reverses (rénovation)
- Groupe scolaire Chennevières (contrat de performance énergétique)
- Accueil de loisirs Grandes-Terres (démolition et reconstruction)
- Stade Claude-Fichot (réfection de la piste d'athlétisme)
- Parc du Prieuré (création d'un terrain multisport)

Des économies sur lesquelles la Municipalité va pouvoir s'appuyer pour mener à bien sa politique d'animation de la ville. En 2019, de nouveaux événements fédérateurs vont ainsi voir le jour (lire encadré) dans des domaines aussi variés que la jeunesse, la culture, le sport, la vie économique locale, la santé...

LA MUNICIPALITÉ VA SE DÉBARRASSER DES EMPRUNTS TOXIQUES

Le troisième objectif poursuivi consiste à sécuriser la charge de la dette par une sortie anticipée et définitive des emprunts toxiques qui grèvent les finances de la commune depuis 2006. L'insécurité inhérente à ces emprunts (taux variables indexés sur le franc suisse) est devenue insupportable, avec par exemple un emprunt dont le taux d'intérêt dépasse 25 %. Cette situation fragilise l'ensemble des projets que la Ville souhaite mettre en œuvre. 2019 marquera un tournant majeur puisqu'une solution a été trouvée (lire entretien avec l'Adjoint aux Finances, Jean-Michel Cecconi), qui va permettre la sécurisation à 100 % de la dette conflanais avant la fin de l'année.





Jean-Michel Cecconi,
Adjoint au maire délégué aux
Finances et au Budget

« Ces bons résultats nous permettent de ne pas augmenter la fiscalité en 2019 »

Sur quelles bases avez-vous conçu ce Rapport d'orientations budgétaires 2019 ?

Le contexte évolue d'année en année mais reste défavorable pour les finances de la Ville. Cette année encore la commune va subir un tassement de sa Dotation globale de fonctionnement (DGF)*. Par ailleurs, la démarche gouvernementale de suppression de la taxe d'habitation se poursuit. Les contribuables éligibles, soit 63 % des foyers fiscaux à Conflans, vont bénéficier des 2^e et 3^e tranches de dégrèvement à hauteur de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020. Or, même si l'État s'est engagé à compenser à l'euro près le manque de recettes que cela va engendrer pour la Ville, nous restons très vigilants quant à sa mise en œuvre. Nous devons faire face également à la poursuite de l'intégration de Conflans au sein de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O). De notre côté, en interne, les engagements pris en termes d'économies à réaliser sur le budget de fonctionnement ont été tenus. Depuis 2014, les dépenses de personnel ont été rigoureusement contrôlées, avec une croissance annuelle moyenne limitée à 0,9 % à périmètre constant, c'est-à-dire après retraitement des transferts d'agents à GPS&O. En 2018, elles devraient même être en recul de 2,4 %. La maîtrise de ces charges, qui représentent toujours deux tiers des dépenses de fonctionnement, reste un enjeu financier majeur et stratégique dans l'équilibre des comptes. L'ensemble de ces bons résultats nous permet de ne pas augmenter la fiscalité pour 2019.

Ce Rapport d'orientations budgétaires dévoile un Programme pluriannuel des investissements très ambitieux. Comment allez-vous le financer ?

Nos partenaires, la Région Île-de-France et le Département des Yvelines notamment, sont largement mobilisés dans le cadre du

Programme pluriannuel des investissements puisqu'au moins 6,5 M€ de subventions sont attendues, soit environ 32 % du coût des projets nouveaux (40 M€). Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion active de son patrimoine, la Ville est parvenue à dégager des marges de manœuvre financières valorisées à 4,9 M€, ce qui va lui permettre de financer les travaux à hauteur de 24 %. Le FCTVA* viendra naturellement compléter ses financements sur la base de 16,4 % des dépenses. Le reste à charge pour la collectivité sera de 21,9 M€ dont 75 % est imputable à l'enveloppe d'investissement récurrent (gros entretien du patrimoine, attribution de compensation d'investissement versée à GPS&O, acquisition de matériel, etc.). Il sera financé d'une part par l'autofinancement net et d'autre part par un emprunt.

Pourquoi fallait-il absolument sortir des emprunts toxiques et quelle solution avez-vous mis en place ?

En 2018, l'endettement de la commune devrait atteindre 39,9 M€ avec une structure de la dette qui se décompose en 40 % de taux fixes, 24 % en taux variables et 35 % en taux indexés sur le change avec le franc suisse. Or cet équilibre est beaucoup trop risqué pour la Ville. Nous sommes allés à la rencontre de nos partenaires (ministère de l'Économie et des Finances, ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, préfecture des Yvelines, Département des Yvelines, banques) pour trouver la meilleure solution. En accord avec eux, la sortie des emprunts toxiques a été décidée de la manière suivante : le Conseil départemental des Yvelines va prêter à taux zéro à la Ville la somme nécessaire au remboursement des emprunts, puis la Ville remboursera le Conseil départemental. Grâce aux efforts réalisés depuis notre arrivée à la tête de la Municipalité, la faisabilité juridique de ce montage vient d'être validée. Dans un courrier du 5 septembre 2018, les services de l'État ont par ailleurs accepté l'étalement des remboursements sur 20 ans, ce qui va nous permettre de maintenir pour les années à venir notre capacité de désendettement* autour de 11,5 ans, soit en dessous du seuil de vigilance de 12 ans recommandé par l'État. C'est une excellente nouvelle car cette sortie définitive des emprunts toxiques va enfin nous permettre de sécuriser à 100 % la dette conflanaise avant la fin 2019, en conformité avec les préconisations de la charte de bonne conduite Gissler* et les recommandations de la Chambre régionale des comptes.

***Lexique**

CAF nette

Capacité d'autofinancement brute moins le remboursement du capital de la dette.

Capacité de désendettement

Délai théorique minimum d'extinction de la dette.

Charte de bonne conduite Gissler

Charte signée en 2009 entre les établissements bancaires et les collectivités locales pour mettre fin à la commercialisation des emprunts toxiques.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances. Cette dotation est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État et constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement.